

L'équipe d'interprétation : interprète français-LSQ et intermédiaire linguistique

L'équipe d'interprétation est parfois composée d'un interprète français-LSQ et d'un intermédiaire linguistique. Chacun a un rôle précis et effectue son travail dans le but de répondre le mieux possible à chaque situation.

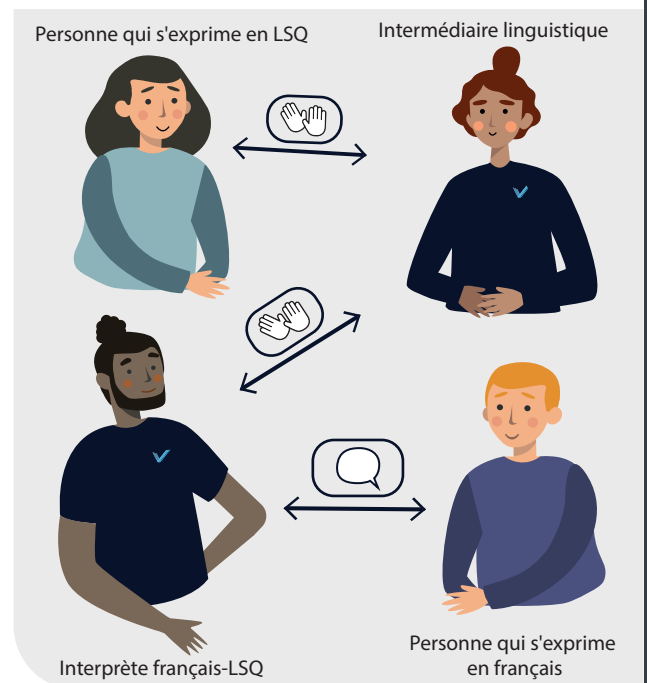
L'interprète français-LSQ est une personne spécialisée dans l'interprétation des échanges entre une ou plusieurs personnes s'exprimant en français et une ou plusieurs personnes qui s'expriment en langue des signes québécoise (LSQ).

L'intermédiaire linguistique est une personne qui a comme rôle d'adapter le message entre la LSQ et des formes communicatives selon les besoins des clients.

Dans quelles circonstances la présence de l'intermédiaire linguistique est-elle recommandée ?

- Lors d'une diffusion destinée au grand public (événement médiatique, conférence de presse, etc.)
- Lors d'un rendez-vous avec une ou des personnes ayant des besoins de communication spécifiques
- Lors de toute autre situation où la personne sourde ou malentendante désire la présence de l'intermédiaire linguistique

En cas de doute, n'hésitez pas à demander à l'équipe de répartition qui saura bien vous conseiller selon votre situation.



Pour le SIVET, indépendamment du secteur d'activité, l'important est de prendre en compte le besoin particulier de l'individu.

Pourquoi défrayer les coûts reliés à une équipe d'interprétation?

La présence de l'interprète français-LSQ combinée à celle de l'intermédiaire linguistique permet de :

- Optimiser la communication mutuelle pour des gens ayant des besoins de communication spécifiques
- Rendre l'information accessible à un plus grand nombre de personnes
- Dans certains cas, mener à une économie de temps grâce à l'optimisation de la communication



Le saviez-vous ?

Dans certaines situations, la présence de deux interprètes français-LSQ et de deux intermédiaires linguistiques pourrait être nécessaire.

Notamment :

- Lors d'une diffusion télévisuelle en direct
- Lors de certaines parties du processus judiciaire
- Lorsque la durée prévue de la rencontre est trop longue (la répartition pourra vous l'indiquer)
- D'autres situations sont possibles, la répartition sera votre référence pour répondre à toutes vos questions



Faire appel à une équipe d'interprétation, c'est s'assurer d'une communication mieux adaptée aux besoins de chaque individu ou du grand public.»

SIVET

Signez le mouvement

Téléphone : 514-285-8877 - Site web : www.sivet.ca - Courriel : info@sivet.ca